

Deuxième séance, mercredi 9 septembre 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Projet de décret 2015-DIAF-65 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion 2015-GC-16 Gilles Schorderet: modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (éligibilité: art. 48 al. 2 LEDP); prise en considération. – Motion 2014-GC-181 Stéphane Peiry/André Schoenenweid: modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (referendum communal: art. 143); prise en considération. – Mandat 2014-GC-182 Marie-Christine Baechler/Chantal Pythoud-Gaillard/Ursula Krattinger-Jutzet/Giovanna Garghentini Python/Erika Schnyder/Andréa Wassmer/Sabrina Fellmann/Andrea Burgener Woeffray/Nicole Lehner-Gigon/Solange Berset: pour une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire; prise en considération. – Projet de loi 2015-DAEC-49: modification de la loi sur les transports; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Motion 2015-GC-17 Christian Ducotterd: classement des routes communales à fort trafic régional; prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Romain Collaud, Marc-Antoine Gamba, Fritz Glauser, Nadine Gobet, Nicole Lehner-Gigon, Hugo Raemy, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Olivier Suter, Ruedi Vonlanthen et Peter Wüthrich.

MM. et M^{me} Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Projet de décret 2015-DIAF-65 Naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (UDC/CVP, SC).
Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à huit reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 83 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 71 dossiers; 12 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et sur la nationalité.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet de décret tel que présenté.

Ce seront donc 141 personnes qui obtiendront le droit de cité fribourgeois.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accorder le droit de cité aux personnes concernées par ce décret et d'entrer en matière.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de naturalisations qui nous est présenté. A l'unanimité, le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose d'accepter ce décret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 0; il y a 2 abstentions.

¹ Message pp. 1660ss.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 75.*

Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

Motion 2015-GC-16 Gilles Schorderet Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques Eligibilité (art. 48 al. 2 LEDP)¹

Prise en considération

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Que vous dire pour défendre ma motion? Vous avez tous pris connaissance de ma proposition, de mes arguments pour limiter à quatre le nombre de législatures qu'un ou qu'une député-e pourrait effectuer. Vingt ans, cela me semble déjà pas mal!

Le Conseil d'Etat, lui aussi, s'est penché sur la question et il a bien compris le but de ma motion: assurer un renouvellement régulier du parlement et prévenir toute tentation d'être ou de se sentir irremplaçable au sein de la classe politique. Ce système a été mis en place par la Constituante pour notre exécutif cantonal. Nos conseillers – bons ou moins bons – doivent laisser leur place à d'autres après trois périodes. M^{me} la Députée Schnyder, alors membre de la Constituante, s'était exprimée ainsi lors des débats: «Je crois que plus on reste longtemps dans une place, plus on s'enlise et cela devient dangereux de maintenir une possibilité de rester de manière indéterminée dans un poste de cette importance». D'ailleurs, cela va dans les vus des managers modernes qui préfèrent voir une certaine rotation du personnel pour être plus compétitifs.

Alors, là aussi, il faudrait qu'on applique les principes de gestion publique à notre Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est un peu léger dans sa réponse quand il dit qu'il est de plus en plus difficile de trouver des candidats. Cette année, combien y en a-t-il pour le Conseil national? Un record! L'année prochaine, pour le renouvellement de notre Parlement, il y en aura tout autant.

S'inquiéter qu'à terme, si ma proposition était acceptée, il y ait un risque que le parlement soit dominé par des députés inexpérimentés, me fait sourire. S'il faut vingt ans avant d'être efficace comme député, c'est qu'on n'est pas à sa place! Mon voisin de gauche, le député Nicolas Kolly, n'a pas attendu longtemps avant de se faire un prénom et d'être influent dans ce Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat nous dit même que s'il n'est rééligible que pour trois périodes, il peut s'appuyer sur une administration permanente. Cela veut donc dire que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui commande mais l'administration. Le Conseil d'Etat, lui, est inexpérimenté. Inquiétant!

Maintenant, je vais vous lire les propos d'un éminent politicien fribourgeois sur la question: «Trois périodes, quinze ans au Grand Conseil, cela me semble déjà être un service à la collectivité qui est assez important. Je crois que travailler dans le cadre d'une assemblée comme celle du Grand Conseil... il y a aussi une certaine fatigue, une certaine lassitude qui peut apparaître. On peut aussi voir la première législature un peu comme une mise dans le bain, la mise en place d'un certain nombre de projets, voir un petit peu comment tout cela fonctionne. La deuxième législature, je dirais qu'elle est comme la législature de la plénitude dans la fonction. C'est le moment où vraiment cela roule, où les contacts sont pris, on est dans le bain. Puis, la troisième, je dirais qu'elle est un peu la législature du plaisir, durant laquelle on peut terminer les choses, voir comment cela a fonctionné, continuer le travail. Mais aller plus loin, cela relève un peu de l'acharnement. Et puis le Grand Conseil est quand même quelque chose qui fatigue aussi les députés et la motivation peut aussi disparaître avec le temps. L'idée ici n'est pas de dire que ce n'est pas bien de faire plus de trois législatures. L'idée est de dire qu'il y a autre chose que le Grand Conseil dans la vie. Il y a aussi beaucoup de milieux associatifs en dehors du Grand Conseil qui ont besoin de gens qui connaissent la politique et qui s'engagent. Je parle d'associations qui peuvent être des associations à

¹ Déposée et développée le 10 février 2015, BGC p. 230; réponse du Conseil d'Etat le 16 juin 2015, BGC pp. 1756ss.

but non lucratif, associations sportives, enfin tout le milieu associatif en dehors du Grand Conseil. Pour cette raison, la limitation ne me paraît pas excessive. Je crois qu'il ne faut pas voir le Grand Conseil comme une carrière politique. Il faut la voir comme un service rendu à un moment donné à la collectivité. De mon côté, j'estime que cela n'est pas une limitation trop forte de devoir passer la main après quinze ans.» Ces propos sont ceux de notre conseiller fédéral Alain Berset, fils de qui vous savez. Ils ont été tenus ici même dans cette salle lors de la Constituante. La proposition de limiter les mandats des députés était alors soutenue par l'ensemble de la gauche. Il y a pas mal de constituants qui sont aujourd'hui députés et j'ai hâte de les entendre sur le sujet!

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a décidé de confier à un futur pensionné du Grand Conseil, selon la motion Schorderet, la tâche de résumer sa prise de position. En effet, avec mes dix-neuf ans d'activité, j'arrive et je m'approche de la date fatidique à laquelle je devrais me retirer.

Plaisanterie mise à part, si le principe d'une limitation des mandats en soi pourrait être compris de la part de notre groupe, nos préoccupations rejoignent nettement plus celles du Conseil d'Etat, à savoir la volatilité des mandats des députés du Grand Conseil. J'en profite pour dire une chose qui m'étonne, c'est l'accélération de cette volatilité. Nous sommes dans une situation où, effectivement, il devient de plus en plus difficile pour quelqu'un qui s'engage de pouvoir maintenir et de pouvoir éventuellement atteindre les quinze ans préconisés par notre actuel conseiller fédéral. Je crois que cette question devrait nous préoccuper beaucoup plus que la limitation des mandats.

En effet, il y a un changement institutionnel et sociétal profond qui est celui de la mobilité professionnelle. Ce qui fait qu'un grand nombre de députés qui s'engagent seront tenus d'abandonner leur fonction relativement rapidement en raison de modifications au plan professionnel.

Vous parliez, M. le Député, de la rotation du personnel dans les entreprises. Je travaille aussi dans une entreprise où nous avons plus de six cents collaborateurs. A l'idée de rotation du personnel, nous préférons l'idée de mixité du personnel. Dans une entreprise, il est très utile d'avoir un certain nombre de personnes – évidemment limité – qui gardent l'expérience de fonctionnement et le savoir-faire de l'entreprise et d'avoir des personnes nouvelles qui viennent pour créer un nouveau dynamisme. C'est ce que nous avons actuellement au sein de notre Grand Conseil.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche propose de refuser cette motion.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Par sa motion, notre collègue député souhaiterait assurer un renouvellement régulier du Parlement cantonal. Il souligne, bien que la fonction de député soit encore passionnante après vingt ans, qu'il est temps de donner la chance à d'autres personnes. La prime

au sortant, qui est en principe réélu, priverait, selon lui, l'enthousiasme et l'engagement des jeunes, qui seraient de la sorte mal récompensés.

Si l'objectif paraît louable ou semble très louable, faut-il amputer un des maillons forts de notre démocratie? Rappelons que le peuple est qualifié et décide qui il veut élire. La volonté du peuple, donc, est totalement souveraine.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat cite la volonté de la Constituante, appliquée notamment dans la limitation à trois législatures pour les membres du Conseil d'Etat. Il cite une étude en la matière, diligentée par l'Université de Berne, qui fait ressortir que le Parlement fribourgeois serait parmi les cantons suisses les plus volatils, comme il vient d'être dit par mon préopinant, après Genève et le Jura, où le taux de rotation entre 1990 et 2012 se serait élevé, en moyenne, à 61%. En février dernier, le journal «La Gruyère» titrait même que les députés fribourgeois seraient plutôt prompts à démissionner.

Le Conseil d'Etat appelle au rejet de la motion. A mon avis, rien n'empêche les partis, par leurs propres statuts, de régler en la matière s'ils le souhaitent. La durée des mandats pourrait aussi être limitée de cette façon.

Bref, laissons à chacune et chacun, car il en va là de la responsabilité individuelle, la responsabilité de prendre ses décisions et laissons aux partis politiques le choix de présenter les candidats et candidates qu'ils souhaitent. Laissons le peuple faire son choix et faisons-lui confiance.

C'est pour ces raisons que je vous invite, au nom de la quasi-majorité du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à rejeter cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Intensiv hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Forderung unseres Parteikollegen Schorderet für eine Regelung der Dauer eines Grossratsmandats im Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte diskutiert. Nicht ohne Nebengeräusche ist sie zu folgendem Schluss gekommen:

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt das Anliegen einer regelmässigen Erneuerung des Kantonsparlaments. Ebenso ist sie der Ansicht, dass für die meisten Grossrätinnen und Grossräte eine Amtsdauer von 15 oder 20 Jahren genug ist. Eine klare Regelung würde somit ein für alle Mal Diskussionen über sogenannte «Sesselkleber», wie es der Motionär selber erwähnt hat, eliminieren.

Klare Regelungen haben aber eher die Parteien als der Staat zu treffen. Insbesondere setzt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei auch lieber auf die Eigenverantwortung eines jeden einzelnen Mitgliedes des Grossen Rates – so wie wir das in der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kennen – als auf eine staatliche Reglementierung. Weiter haben die Wählerinnen und Wähler alle fünf Jahre die Gelegenheit, Bisherige wiederzuwählen oder sie durch Neue zu ersetzen.

Die Stimmberechtigten und die Parteien selber sollen also in erster Linie entscheiden, wie lange Mitglieder im Grossen Rat Einsitz nehmen sollen und nicht eine kantonale Regelung in einem Gesetz.

Deshalb, werte Ratskolleginnen und Ratskollegen, wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich die vorliegende Motion nicht unterstützen.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Wo liegt das Problem, Herr Grossratskollege Gilles Schorderet?

Le taux de rotation de notre Grand Conseil est élevé. Un renouvellement régulier donne la possibilité à des groupes sous-représentés d'avoir plus de chance d'accéder à des fonctions politiques. Les élus ayant déjà siégé pendant un certain temps amènent alors leur expérience à d'autres sphères ou à d'autres organes. Je suis entièrement d'accord. A mon avis, cela se passe déjà ainsi sans qu'il y ait de nécessité à légiférer. Chaque parti doit pouvoir disposer comme il l'entend, dans ses statuts internes, sur la façon dont il gère ses élus, par exemple en organisant, lors de l'assemblée de désignation des candidats et candidates dans les districts, un vote supplémentaire si l'une ou l'autre des personnes qui se représente a effectué plus qu'un certain nombre de législatures complètes.

Le groupe socialiste rejettera donc cette motion, qu'elle juge antidémocratique et qui n'engendrerait que des blocages supplémentaires.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Etant donné que je suis peut-être l'avant-dernier à prendre la parole, je peux faire le résumé pour M^{me} la Conseillère d'Etat. Comme M. Bischof l'a dit, le but de notre motionnaire est clair, mais où est le problème? Où est donc le problème? Cela concerne peu de personnes si ce n'est pas le motionnaire lui-même. Si tu veux démissionner, mon cher collègue, tu peux le faire! (*rires*) Faisant partie d'un parti libre et responsable, je résume également: c'est à chacun des députés de savoir quand est le moment de quitter cette salle, pas seulement jusqu'au lendemain mais peut-être pour toujours. Alors libre et responsable, cela veut dire que chacun décide quand il veut arrêter.

En outre, je pense que ce sont les partis, les chefs de groupes, qui peuvent sinon décider et mettre de l'ordre chez les députés, qui ne sont peut-être plus tellement motivés.

La fluctuation, M. Rey l'a également évoqué, est déjà assez élevée. Au niveau des entreprises, on dirait déjà catastrophique parce qu'une fluctuation telle que celle de notre Grand Conseil serait inquiétante au sein d'une entreprise. Je me ferais beaucoup, beaucoup de soucis.

C'est pour ces raisons-là que le groupe libéral-radical va, à l'unanimité, refuser cette motion. Je conclurai ainsi qu'effectivement, tous les cinq ans, tous les citoyens de ce canton ont le droit et la possibilité d'élire. Je pense que c'est ça la force de notre démocratie directe que défendent, j'imagine, aussi mon collègue député Schorderet et son parti.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je trouve que ce Parlement n'a pas vraiment l'impartialité nécessaire pour discuter de cette motion. En effet – et personne ne pourra me dire le contraire – lorsqu'on a discuté de cette motion, vous avez tout de suite pensé aux personnes concernées. Ce n'est pas le but de cette motion. Cette discussion doit être dépersonnalisée, ne doit pas être émotionnelle; on doit penser au système. Les résultats de la Constituante le montrent bien: quand c'est des gens qui ne sont pas concernés par cette problématique, la discussion est beaucoup plus ouverte. D'ailleurs, les votes étaient également beaucoup plus serrés que celui qui va ressortir de cette discussion.

Les arguments qui ont été dits contre cette motion, on ne peut que les partager. Finalement, c'est vrai que c'est au peuple de choisir ses représentants, que chacun a le droit de se représenter. S'il a fait un mauvais travail, eh bien, le peuple ne va pas le réélire! Vous savez tous que lorsqu'on est député, c'est plus facile d'être réélu. Lorsqu'on est député, on a le titre de député, on est invité, on se fait connaître et on a cette prime au sortant qui permet plus facilement d'être réélu. C'est vrai également – cela a été dit – qu'aujourd'hui, il y a une rotation suffisante de ce Parlement et que cette motion ne servirait à rien puisque le renouvellement existe.

Malgré ces deux arguments importants, moi, je vais soutenir cette motion. Le but d'un parlement est de représenter le peuple et d'être un miroir des citoyens. De limiter le mandat à quatre périodes – moi, j'aurais même proposé trois périodes – permettrait à davantage de personnes de constituer ce miroir, d'effectuer cette représentation. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, accepter cette motion serait un geste d'humilité, d'abnégation forte. Parmi les 300 000 habitants de ce canton, il y a d'autres personnes parfaitement capables. A chaque élection, je suis sûr que vous avez quelqu'un en tête qui ferait un excellent député. Soutenir cette motion permettrait à ces gens d'y accéder plus facilement. Personne n'est indispensable. Un jour ou l'autre, une personne ne sera plus dans ce Parlement ici et le Grand Conseil tournera encore parfaitement.

C'est pour ça que je soutiendrai cette motion, même si pour cela je dois faire une croix sur mon objectif de devenir un jour président et doyen d'âge du parlement.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Là, j'ai fait mon job de député. C'est une idée. Avec d'autres, on discutait de limiter ce mandat. J'ai utilisé les outils parlementaires. Le Grand Conseil va décider de cette motion. Pour certains, c'est peut-être une motion populiste, comme l'a dit mon collègue, le syndic de la ville de Fribourg. Il a estimé que cette motion était populiste. Moi, je la trouve plutôt populaire parce que quand j'en parle un peu dans la population, tout le monde dit oui, ce serait bien de limiter.

Je n'ai pas de problème, le peuple décide. Le groupe de l'Union démocratique du centre tenait cette théorie quand il y a eu la Constituante. Les radicaux tenaient cette théorie quand il y a eu la Constituante. Les PDC tenaient cette théorie. Par contre, à gauche, je crois que les constituants ont vieilli, ont pris de l'âge. Ils sont passés de constituants à députés. Là, ils

ont un petit peu plus de problèmes à céder leur place et à se conformer un petit peu à leur théorie. Mais chacun est libre, votez en votre âme et conscience. J'ai fait la proposition. Si cela ne passe pas, ça ne passe pas. Une chose est sûre, je ne vais pas démissionner. Je vais continuer mon mandat comme j'ai été élu, mais je ne me représenterai pas la prochaine fois... pour laisser la place à la jeunesse.

Le Président. Moi, je demande juste qu'il y ait au moins cinquante-six députés tout à l'heure parce qu'on a envie de passer tous les objets ce matin; donc, ce sera parfait!

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, la motion qui vous est soumise aujourd'hui part d'une bonne intention. Le désintérêt d'une partie des jeunes pour la politique, l'évolution très rapide de notre société plaident pour un meilleur renouvellement des représentants et représentantes de la population. L'énergie et le temps nécessaires à la fonction de député, la pression qu'elle suppose usent également, mais cette usure dépend aussi de chacun et chacune. L'un ou l'autre d'entre vous aura peut-être l'impression de ne plus pouvoir apporter quelque chose au canton après quelques années, alors que d'autres sont encore très fringants, comme l'auteur de cette motion, en tout cas suffisamment, même au terme de trois législatures.

Par ailleurs, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat, notre Parlement connaît déjà un *turn over* – pour prendre un terme tiré du monde économique – particulièrement important. Vous êtes vingt-huit à siéger ici pour votre troisième législature complète. De ces vingt-huit, onze siègent même au moins pour leur quatrième législature et, parmi eux, deux doyens achèveront l'année prochaine leur cinquième législature de suite. Le principe de la séparation des pouvoirs m'empêche naturellement de juger de la fraîcheur des députés concernés, surtout qu'ils sont assis derrière moi. (*rires*) Il appartient plutôt au Grand Conseil de trouver lui-même l'équilibre entre un renouvellement nécessaire et une stabilité et expérience tout aussi importantes pour la bonne marche du Parlement cantonal.

Le Conseil d'Etat rappelle toutefois que la Constitution a limité à trois le nombre de mandats possibles pour les membres du gouvernement. Les arguments des constituants pouvant être repris en ce qui concerne les membres du Grand Conseil – vous avez entendu tout à l'heure ce qu'en disait Alain Berset – la logique voudrait que l'on opte pour la même durée en cas de modification de la LEDP. On perdrait quand même les innombrables qualités de la maman d'Alain. Pardonnez-moi, M. Kolly a raison, il ne faut pas personnaliser.

Pour ces différentes raisons, notamment parce qu'il appartient d'abord au Grand Conseil lui-même de se donner ce genre de limites et non au Conseil d'Etat, ou au Conseil fédéral, le Conseil d'Etat rejette la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 75 voix contre 6; il y a 10 abstentions.

Ont voté Oui:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 6.*

Ont voté Non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 75.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 10.*

—

**Motion 2014-GC-181 Stéphane Peiry/
André Schoenenweid**
**Modification de la loi sur l'exercice
des droits politiques**
Referendum communal (art. 143 LEDP)¹

Prise en considération

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Cette motion vise à rendre l'exercice de la démocratie communale plus simple et surtout plus accessible aux citoyens des communes dotées d'un conseil général. Le droit de referendum communal est un des instruments indispensables à la bonne cohésion entre les autorités communales et la population. Le rendre plus accessible est dès lors légitime afin de garantir la vitalité, la proximité et l'intérêt du citoyen aux décisions du conseil général et du conseil communal de ces communes.

Les exemples cités dans le rapport très pertinent du Conseil d'Etat démontrent clairement que le canton de Fribourg est l'un des plus restrictifs en la matière. De nombreuses communes de Suisse, citées dans le rapport – et pas des moindres comme Zurich, Berne, Lucerne, Schaffhouse, villes de droite ou villes de gauche –, ont des taux de pourcentage du corps électoral nettement plus bas, plus faibles, soit de 1 à 3,2% pour l'exercice de ce referendum communal. Ces communes fonctionnent bien et ne connaissent aucun blocage manifestement constaté. Dès lors, le canton de Fribourg se doit d'améliorer uniquement cette situation pour les communes dotées d'un conseil général. Elle permet de rendre plus facile l'exercice de ce droit de referendum. C'est un signe aussi d'ouverture pour les citoyens. Les deux motionnaires, dans ce sens, acceptent le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat afin d'ouvrir cet exercice de la démocratie. Il faut le dire, le referendum communal fribourgeois, alors qu'au niveau communal c'est la proximité qui doit primer, est plus difficile à exercer que le referendum cantonal quant au nombre de signatures, auquel s'ajoute encore un délai de récolte de juste trente jours.

Donnons ce signe d'ouverture aux citoyens de s'intéresser un peu plus aux affaires communales et d'accepter cette motion avec le fractionnement proposé.

Losey Michel (*PLR/FDP, BR*). Pour le groupe libéral-radical, la motion de nos collègues a permis d'avoir une discussion nourrie sur le sujet. Certes, la motion est louable dans le sens où les droits démocratiques doivent être défendus et maintenus. Par contre, trop de démocratie tue la démocratie et c'est plutôt vers une adaptation du nombre de signatures en fonction de la population légale que des solutions devraient être trouvées. La réponse du Conseil d'Etat est explicite à ce sujet.

Depuis 2006, sept demandes de referendum ont été déposées. Toutes ont abouti à un scrutin populaire. Aucune commune n'a constaté ou observé de demandes de referendum qui n'auraient pas abouti, soit par manque de temps pour récolter

les signatures, soit à cause d'un nombre insuffisant de signatures. Il ne faut pas se tromper de cible. La Suisse est reconnue et appréciée pour sa stabilité politique et économique. Par contre, des voix se font entendre pour soulever le problème de l'instrumentalisation politique des droits populaires, tels que le referendum et l'initiative en Suisse et que ceci nuit à la Suisse et à la stabilité de notre pays.

D'autre part, vouloir faciliter le dépôt du referendum sur le plan communal va avoir des conséquences non seulement sur le fonctionnement de la commune, mais peut avoir aussi des conséquences négatives sur le plan économique.

C'est pour ces différentes raisons qu'une majorité du groupe libéral-radical va refuser cette motion.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Comme il a été dit, les motionnaires demandent de réactualiser la loi au niveau du referendum communal selon la base cantonale. Au niveau communal, le délai pour annoncer le referendum et le délai pour la récolte des signatures se confondent, soit trente jours, et le nombre de signatures doit correspondre au 10% du corps électoral de la commune. Les motionnaires y voient une double injustice. Dès lors, ils demandent un alignement sur le niveau cantonal. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les bases historiques et cite les quinze communes dotées d'un conseil général, respectivement les dix-sept à partir du 1^{er} janvier prochain.

En comparaison intercantonale, les exigences indiquent en effet que le droit fribourgeois est globalement un petit peu plus restrictif. Si le délai de récolte des signatures est fixé à trente jours dans la plupart des cantons, certains prévoient un délai plus long ou laissent la liberté aux communes, si ce sujet est de leur compétence, de le fixer par réglementation.

Quant au nombre de signatures, lorsque les cantons légifèrent on constate que le pourcentage du corps électoral varie entre 10 et 20% en fonction du nombre d'électeurs ou encore, pour certains, un minima ou un maxima. Par contre, une prolongation du délai de récolte des signatures n'est pas sans conséquence comme il vient d'être dit pour les communes. En effet, une prolongation pourrait retarder de nombreux projets communaux sur la base d'une simple annonce d'une demande de referendum.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter le principe de rendre plus facile l'exercice du droit de referendum communal. Il propose de fractionner cette motion, comme il a été dit.

En définitive, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se rallie à la réponse du Conseil d'Etat, soit accepter la motion aux conditions exprimées avec son fractionnement, faute de quoi il rejettera cette motion.

Fellmann Sabrina (*PS/SP, LA*). Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion de MM. les Députés Stéphane Peiry et André Schoenenweid, qui demande que la procédure de referendum communal soit calquée sur celle en vigueur au niveau cantonal via une modification de l'article 143 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Il a également pris connaissance de la proposition du Conseil d'Etat de

¹ Déposée et développée le 19 novembre 2014, *BGC* p. 2646; réponse du Conseil d'Etat le 9 juin 2015, *BGC* pp. 1751ss.

fractionner cette motion sur le principe de rendre l'exercice du droit de referendum communal plus facile et ce en refusant la prolongation du délai de récolte des signatures, mais en acceptant d'aller dans le sens d'une diminution du nombre de signatures requises. Le nombre actuellement est fixé selon le principe de proportionnalité à 10% du corps électoral.

Pour ce qui concerne la motion dans son ensemble et notamment la question de la prolongation du délai de récolte de signatures, le groupe socialiste se rallie aux arguments du Conseil d'Etat et la refusera.

Pour ce qui concerne le fractionnement de la motion et donc la question plus spécifique d'une diminution du nombre de signatures requises via une modification de la loi sur les communes, une majorité du groupe socialiste estime que la réponse envisagée n'est pas forcément adéquate. Car avec un tel raisonnement, nous risquons effectivement de créer certains blocages supplémentaires dans un système qui, en l'état, fonctionne. On oublie en effet de réfléchir à la cohérence plus globale du système, par exemple l'intégration du cas des communes qui ne disposent pas d'un conseil général.

Il existe une autre incohérence: le pourcentage de 10% est aussi appliqué actuellement au droit d'initiative communal, au droit de referendum pour les associations de communes ainsi qu'au droit d'initiative en matière de fusion de communes. Dans ce contexte, le système en place nous semble donc être un système cohérent et, en l'état, convenable pour faire aboutir un referendum dans les communes du canton de Fribourg qui disposent d'un conseil général. S'il devait être modifié – et le fond de la question pourrait être discuté – il devrait, à notre sens, l'être dans le cadre d'une réflexion plus globale.

Sur ces considérations, donc sur la base du texte proposé, une majorité du groupe socialiste refusera aussi le fractionnement de la motion.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts avec le sujet sont nuls mais pour suivre la tendance actuelle, notamment valaisanne, je suis membre du Royal Rotary Club de Romont.

J'ai organisé une assemblée communale extraordinaire dans le cadre du projet de la route Romont-Vaulruz. Cette expérience m'amène à estimer que si le sujet est d'importance, le nombre de signatures ne sera jamais un problème. Par contre, la validation des signatures par le conseil communal enflamme les esprits.

M^{me} la Commissaire du gouvernement, faut-il passer par une motion pour que ce contrôle des signatures se fasse par la préfecture sur la base des listes communales?

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Comme l'a dit le co-motionnaire André Schoenenweid, je peux aussi personnellement me rallier à la proposition du Conseil d'Etat de faciliter l'exercice du droit de referendum sur le plan communal, non pas par prolongation du délai de récolte, mais par une diminution du nombre de signatures requises. Dès lors, j'accepte

aussi le fractionnement de notre motion, tel que le propose le Conseil d'Etat.

Sur le fond, nous souhaitons calquer la procédure de referendum communal sur celle en vigueur au niveau cantonal. Cela aurait permis une harmonisation de la procédure sur les deux niveaux, tant communal que cantonal, mais il est vrai que l'objectif, in fine, est de faciliter l'aboutissement d'un referendum communal et la diminution du nombre de signatures requises vise peu ou prou le même objectif.

Le Conseil d'Etat le relève dans sa réponse, l'exercice du droit de referendum communal est globalement plus restrictif dans le canton de Fribourg que dans les autres cantons. Partant de ce constat, il est légitime de le rendre plus accessible. A cela s'ajoute le fait que les fusions de communes attendues ces prochaines années va voir augmenter le nombre de communes disposant d'un conseil général. Par définition, le nombre de communes disposant de l'assemblée communale va diminuer. Cela a pour conséquence que tous les citoyens, qui l'auraient souhaité ou qui ont été des citoyens actifs dans les assemblées communales, ne vont pas nécessairement siéger au nouveau conseil général de leur commune. Dès lors, il est aussi légitime de mettre à la disposition des citoyens un droit de referendum facilité afin que personne ne se sente exclu de la politique communale. La politique et la collectivité publique en général ont tout à gagner de la facilitation des droits populaires et de l'exercice de ces droits par le plus grand nombre de citoyens.

Avec ces considérations, je vous invite, à l'instar du groupe de l'Union démocratique du centre, à accepter le fractionnement de la motion et à accepter le principe de la modification de la loi sur les communes dans le sens proposé par le Conseil d'Etat.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, le referendum communal est un instrument peu utilisé puisque, en dix ans, seules sept demandes ont été déposées et toutes ont abouti. Six objets ont été refusés et un accepté.

L'on peut voir dans cette relative rareté du referendum le signe d'une grande proximité des autorités communales et de leurs citoyens et citoyennes sans doute, et c'est une force de nos communes. Mais une comparaison très intéressante des conditions légales d'un referendum communal dans les différents cantons suisses, que vous avez à votre disposition, montre que cette rareté est peut-être aussi due à une plus grande difficulté à faire aboutir un referendum à Fribourg.

Si le délai de récolte des signatures est sensiblement le même dans les autres cantons, le nombre de signatures nécessaires – comme l'a rappelé le député Schoenenweid – est, lui, souvent plus faible dans de nombreuses communes. Alors qu'une certaine défiance à l'égard des autorités, qu'elles soient communales ou cantonales, grandit et que les administrés sont toujours plus prompts à défendre leurs droits réels ou supposés dans de longues procédures, il serait souhaitable de renforcer la responsabilité des citoyennes et citoyens.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de donner suite à la motion tout en vous demandant de ne pas entrer en matière sur une prolongation de la durée de récolte des signatures. Comme l'a dit le député Doutaz, celle-ci pourrait, en effet, devenir un instrument d'obstruction puisqu'alors une simple annonce de demande de referendum, même sans aucune chance d'aboutir ensuite, bloquerait des projets communaux durant trois mois.

Le Conseil d'Etat vous propose donc de fractionner la motion et d'en accepter le principe à mettre en œuvre en modifiant le nombre de signatures nécessaires pour faire aboutir une demande de referendum, ceci bien sûr en cohérence avec les autres processus, comme les a mentionnés la députée Fellmann.

Pour M. le Député Butty, nous traiterons de son affaire quand il sera proche de la préfecture à Romont. (*rires*)

En cas du rejet du fractionnement, le Conseil d'Etat vous appellerait à rejeter la motion.

- > Au vote, le fractionnement est accepté par 67 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté Non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 29.*

- > Au vote, la prise en considération de cette motion concernant une diminution du nombre de signatures requises à l'appui du referendum communal est acceptée par 63 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP),

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 32.*

- > Au vote, la proposition du Conseil d'Etat de ne pas prendre en considération cette motion s'agissant de la prolongation du délai de récolte des signatures est refusée par 53 voix contre 40. Il n'y a pas d'abstention. (*Ce vote est annulé par le vote suivant.*)

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baehler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Hor-

ner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 53.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

Le Président. Vous avez refusé cette fraction de motion par 53 voix contre 40. Il y a une abstention.

La première partie ayant été acceptée, elle est renvoyée au Conseil d'Etat pour la suite légale à donner. En résumé, il n'y a qu'une partie de la motion qui a été acceptée.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Est-ce que tout le monde a bien compris votre question? On est tous un peu surpris de la manière dont vous avez posé la question. On était tous en réflexion, c'est pour ça qu'il n'y a pas eu une intervention.

Donc, je fais une motion d'ordre pour refaire le vote avec une formulation de la question bien précise par rapport au dernier vote, si c'est possible.

Le Président. Je donne peut-être le récapitulatif pour être clair. Donc, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le principe de faciliter l'exercice du droit de referendum au niveau communal, c'est-à-dire de diminuer le nombre de signatures. Là, nous avons accepté cette fraction de motion par 63 voix contre 32.

Ensuite, le Conseil d'Etat proposait de rejeter la modification de la LEDP dans le sens d'un prolongation du délai de récolte de signatures. Cette partie-là a été refusée par 53 voix contre 40. (*rumeurs!*) Donc, on accepte la modification de la LEDP. C'est peut-être moi qui ai mal donné le résultat.

Alors, on va refaire le vote sur la deuxième partie (prolongation du délai) pour être clair.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je comprends que dans ce second vote, si on votait rouge – c'est comme ça que j'ai voté – je donnais l'indication pour prolonger les délais de récoltes. (*Grosse rumeur!*) C'est ça que j'ai compris. Moi, j'ai voté comme ça. (*Rumeurs en arrière plan*)

Le Président. Voilà, on va repasser au vote sur la deuxième partie pour être clair. Comme ça, j'espère que ça jouera.

L'idée, c'est que le Conseil d'Etat propose de rejeter la modification de la LEDP dans le sens d'une prolongation du délai de récolte des signatures. Donc vert, si vous acceptez justement la prolongation. Et rouge, si vous la rejetez.

Donc vert pour accepter la prolongation et rouge pour rejeter cette prolongation. Est-ce au point? C'est bon pour tout le monde?

Celles et ceux qui acceptent la prolongation du délai votent vert. Celles et ceux qui refusent la prolongation du délai votent rouge.

- > Au vote, la proposition de prolonger le délai de récolte des signatures est refusée par 80 voix contre 16. Il n'y a pas d'abstention.
- > La demande visant à une diminution du nombre de signatures est transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite légale qu'elle implique.

Ont voté oui:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 16.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Mandat 2014-GC-182 Marie-Christine Baechler/Chantal Pythoud-Gaillard/Ursula Krattinger-Jutzet/Giovanna Garghentini Python/Erika Schnyder/Andréa Wassmer/Sabrina Fellmann/Andrea Burgener Woeffray/Nicole Lehner-Gigon/Solange Berset Pour une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire¹

Prise en considération

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ce sujet «Quota de femmes» est un sujet à la mode, on est d'accord. Ce n'est pas seulement nos voisins alémaniques qui traitent ce sujet, c'est aussi notre Conseil fédéral qui l'a traité l'année passée. Le Conseil fédéral a décidé que des entreprises cotées en bourse doivent s'expliquer si elles n'atteignent pas un quota de 30% de femmes dans des conseils d'administration. Ceci toucherait 250 entreprises en Suisse. Celles-ci doivent soit se rallier à ça, soit s'expliquer (comply or explain).

J'ai regardé dans les statistiques de la Suisse comment ce taux a évolué depuis les années 1970 jusqu'à 2000. On ne voit donc qu'une femme sur dix. En l'année 2000, on est environ à 1,3 ou 1,4 femmes sur 10. C'est vraiment scandaleux. On n'a pas vraiment avancé dans ce sujet-là.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'est penché sur cette question et sur ce mandat. Si je demande aux femmes présentes ici dans la salle, pour quelles raisons elles souhaiteraient siéger dans un conseil d'administration, parce qu'elles sont femmes ou pour leurs compétences... Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a donné la réponse: il aimerait que les femmes soient dans des conseils d'administration pour leurs compétences et pas juste parce qu'elles sont femmes. Si on met des quotas, à ce moment-là, il faudrait aussi faire les quotas pour l'âge. Il faudrait aussi faire des quotas pour les nationalités présentes ou bien pour les Suisses alémaniques/Suisses romands peut-être; ce qui toucherait le canton de Fribourg. On devrait peut-être aussi mettre des quotas pour des orientations sexuelles éventuellement.

Donc, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'est prononcé contre le quota, mais s'engage avec toute sa force pour que cette situation change. Là, je m'adresse à tous les hommes et à toutes les femmes ici présent-e-s parce qu'on a un bout de chemin à faire pour faciliter ceci. On n'est pas encore arrivé au point que ça serait...

Was wir erreichen müssen, ist eine bessere Vereinbarkeit von Familie und Beruf oder von Familie und Politik oder von Familie und Nebenämtern! Wir haben noch nicht genügend Betreuungsplätze in unserem Kanton, um diese sicherzustellen.

¹ Déposé et développé le 19 novembre 2014, BGC p. 2646; réponse du Conseil d'Etat le 22 juin 2015, BGC pp. 1754ss.

Auch müssen Unternehmen investieren in Karriereflexibilität und dies nicht nur für Frauen, sondern auch für Männer. Wie viele Männer können in einem Teilzeitpensum – ich spreche von 80% zum Beispiel – eine Karrierefunktion einnehmen und sich daneben um ihre Kinder kümmern? Wie viele Männer?

Wir brauchen flexible Arbeitszeitmodelle und Arbeitsmodelle, auch, um von zu Hause aus arbeiten zu können. Und – unser Ziel – wir engagieren uns für Diversität: Frauen, Männer, alt und jung, unterschiedliche Nationalitäten. Es ist erwiesen, dass Unternehmen, die in Diversität investieren erfolgreicher sind, auch monetär ausgedrückt.

Aus all diesen Gründen unterstützt unsere Fraktion «le refus de ce mandat». Wir schlagen vor, dieses Mandat zurückzuweisen. Wir sind für Kompetenz und nicht für eine Quote.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis directrice d'Espace-Femmes, une association dont un des buts est la réalisation dans les faits de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous, signataires de ce mandat, sommes heureuses d'apprendre que le Conseil d'Etat partage nos préoccupations et qu'il pense également qu'une meilleure représentativité des femmes dans les conseils d'administration est un bénéfice tant pour les entreprises que pour la société en général. Toutefois, il propose de rejeter ce mandat car il ne veut pas fixer d'objectifs minimaux en termes de représentativité des femmes dans les conseils d'administration d'entreprises dont il est actionnaire. Pascal Corminbœuf affirmait, en 2011 déjà, que le Conseil d'Etat encourage la présence des femmes dans les conseils d'administration et que l'occasion serait donnée de le prouver lors des élections suivantes. Force est de constater que ces élections suivantes n'ont permis qu'à une seule femme de plus d'accéder à cette fonction. Le taux de présence des femmes atteint aujourd'hui moins de 15%. Si nous continuons à ce rythme, il faudra encore des décennies pour que le nombre de femmes dans les conseils d'administration atteigne un pourcentage acceptable.

La présence d'un plus grand nombre de femmes nous semble une évidence. Elles représentent plus de la moitié de la population et elles sont maintenant plus nombreuses que les hommes à entreprendre des études universitaires et à faire des doctorats. Plusieurs études démontrent que la présence de femmes permet une meilleure gestion. Ce n'est pas une féministe qui le dit mais l'Union patronale suisse. Dominique Freymond, qui est un homme, ancien chancelier de l'Etat de Vaud, qui est un homme du parti radical, qui est un expert en gouvernance d'entreprise, a souligné, lors d'une présentation à la Chambre de commerce et d'industrie fribourgeoise, l'importance de la présence d'un minimum de deux à trois femmes par conseil d'administration. Ceci est un atout indiscutable et démontré. Le canton de Bâle-Ville et l'Allemagne ont introduit depuis peu un minimum de 30% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Les villes de Berne et Schaffhouse disposent également de réglementations similaires.

La Suisse est un pays de quotas. Dans plusieurs instances, les membres sont choisis en fonction de leur langue, de la région, de l'appartenance politique. Pourquoi donc cette frilosité à refuser ceci pour les femmes? Les femmes compétentes sont là. Ayez une vision d'avenir, chers et chères député-e-s, et acceptez ce mandat qui n'impose pas de quotas, mais demande au Conseil d'Etat de fixer des objectifs pour une meilleure représentativité des femmes. Ceci permettra lors des prochaines élections des différents conseils d'administration de favoriser une meilleure représentativité féminine pour le bien de notre économie.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt diesen Auftrag einstimmig.

Eine Vertretung von 13,8% Frauen in Unternehmen, in denen der Staat Aktionär ist, scheint uns doch recht bescheiden. Das Mitte-Links-Bündnis sieht bei den Unternehmen, die dem Privatrecht unterstellt sind und vor allem auch bei den öffentlich-rechtlichen Unternehmen einen grossen Handlungsspielraum, um den Einfluss auf eine verbesserte Vertretung von Frauen in Verwaltungsräten zu erhöhen.

Diese Einflussnahme sollte gerade auch bei bevorstehenden Neuwahlen in Verwaltungsräte genutzt werden, um einem Mindestziel wenigstens etwas näher zu kommen. Oder anders ausgedrückt: Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg.

Zum Beispiel verlangt der Kanton Bern, der Miteigentümer der BLS ist, dass bei Kandidaturen zwingend gemischte Listen vorgelegt werden müssen und Swissmedic schlägt bei allen Vakanzen mindestens eine Kandidatin vor. Eine solche Variante sollte doch auch bei Unternehmen mit Staatsbeteiligung in unserem Kanton möglich sein.

Wir gehen mit dem Staatsrat absolut einig, dass Qualität vor Quote stehen muss und somit nur Personen wählbar sind, die entsprechende Kompetenzen vorweisen und in der Lage sind, ihre Aufgaben optimal wahrzunehmen. Aber seien Sie versichert: Auch in unserem Kanton hat es Frauen, die über solche Kompetenzen verfügen.

Es genügt jedoch nicht, wenn in einem durch Männer dominierten Verwaltungsrat über mögliche Kandidatinnen diskutiert wird oder wenn einfach Frauennetzwerke angegangen werden. Entscheidend ist ein professioneller Suchprozess, der auf Frauen ausgerichtet ist. Bei einer solchen Rekrutierung können wichtige Weichen so gestellt werden, dass ein breites Spektrum an gut qualifizierten, integeren und engagierten Frauen eine faire Chance erhält.

Meine Vorrednerinnen haben bereits einige Vorteile der besseren Vertretung von Frauen in Verwaltungsräten genannt. Einer davon scheint mir besonders wichtig: Eine bessere Vertretung von Frauen in Verwaltungsräten lässt der Vereinbarkeit von Beruf und Familie in den Firmen automatisch eine strategische Bedeutung zukommen. Wir alle wissen, wie zentral eine bessere Vereinbarkeit von Beruf und Familie volkswirtschaftlich ist. Die Wirtschaft ist auf Frauen angewiesen.

Obwohl man sich durchaus die Frage stellen kann, ob Quoten das richtige Instrument für eine angemessene Vertretung von Frauen sind, vertritt das Mitte-Links-Bündnis die Meinung, dass Quoten zumindest für eine bestimmte, befristete Dauer die einzige Möglichkeit darstellen, dieses Ziel zu erreichen.

Und zum Schluss: Ich habe mir einen kleinen Vergleich erlaubt und die Verwaltungsratsmandate von uns allen, also von allen Mitgliedern des Grossen Rates, angeschaut – nur so als Beispiel, damit sie das Verhältnis auch hier im Saal sehen. Unsere 81 Grossräte vereinen haargenau 81 Verwaltungsratsmandate unter sich, das heisst, jeder Mann, der hier drinnen sitzt, hat – im Durchschnitt – auch einen Sitz in einem Verwaltungsrat. Bei den 29 Grossrätinnen sieht das ein bisschen anders aus. Die 29 Grossrätinnen in diesem Saal vereinen gerade mal 9 Verwaltungsratsmandate. Das heisst, jede dritte Frau hätte im Durchschnitt einen Sitz inne.

Nun lasse ich Sie gerne selber darüber spekulieren, welche Gründe zu diesem Resultat geführt haben und ob die Kompetenzen der Grossrätinnen hier im Saal oder auch der Frauen im Kanton Freiburg tatsächlich weniger ausgeprägt sind, als diejenigen unserer Kollegen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, den Auftrag zu unterstützen.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le mandat pour une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire. Une demande, ô combien louable! Une demande à laquelle j'adhère complètement, à laquelle le groupe libéral-radical, à l'unanimité, adhère totalement. Oui, nous partageons entièrement votre préoccupation, d'autant plus qu'il n'est plus à prouver que les femmes siégeant dans un conseil d'administration sont un atout indéniable.

Le Conseil d'Etat se doit de lever des barrières pour atteindre le but du mandat exprimé dans le titre mais par quels moyens? S'il vous plaît, imposer un quota de femmes pour atteindre ce but, pour ma part, ce n'est pas sérieux. Et pourquoi pas imposer un quota de jeunes, un quota d'âges, de langues, de professions? Mesdames et Messieurs, je n'aimerais pas être la femme qui est dans un conseil d'administration parce que je suis femme et grâce à une loi imposant un quota. Ce serait tout sauf gratifiant. Il y aurait un goût d'amertume et un regard de méfiance posé sur moi. Mais, j'aimerais être la femme qui siège dans un conseil d'administration parce que l'on me reconnaît des compétences, parce que l'on me fait confiance et parce que je peux apporter quelque chose. Je peux apporter mon propre regard.

Un conseil d'administration doit être composé de femmes et d'hommes avec des compétences requises et former un groupe efficient, un groupe où les membres sont complémentaires, qui apportent chacun une pièce du puzzle selon leur expérience de vie. C'est de cela que le Conseil d'Etat doit se préoccuper pour nommer ses membres: compétences et complémentarité.

M^{me} la Conseillère d'Etat, femmes et hommes sont complémentaires. Alors ayez la volonté avec vos collègues d'y penser, d'agir sans y mettre de quotas. La preuve, nous siégeons toutes les deux dans un conseil d'administration, la SAIDEF.

C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, refusera ce mandat.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du mandat demandant une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire.

Encourager la représentation des femmes dans les conseils d'administration est en soi une bonne démarche. L'homme et la femme sont complémentaires, comme l'a indiqué ma chère collègue, dans bien des domaines et leur collaboration est en général fructueuse dans toute entreprise, société, association, fondation. L'égalité entre hommes et femmes a fait du chemin. Certes, les salaires équitables pour compétences égales ne sont pas partout pratiqués, malheureusement. Dans bien des professions, notamment touchant la sécurité, police, entreprises de sécurité, départements de la défense, par exemple, les femmes ont aujourd'hui fait leur place. C'est en prouvant leurs compétences qu'elles ont pu accéder à des emplois à étiquette masculine. Je rappelle aussi que, durant des années et toujours aujourd'hui, l'âge de la retraite n'est pas égal entre les hommes et les femmes et cela, Mesdames, à notre avantage.

Fixer des quotas en termes de représentativité va trop loin et c'est même contre-productif. Les premiers critères pour siéger dans un conseil d'administration doivent rester la diversité des compétences, l'expérience, les affinités, les connaissances de la vie, le parcours privé et professionnel, la formation de la personne et non le fait qu'elle est un homme ou une femme.

Pour ces différentes raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose de rejeter ce mandat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente des Femmes libérales radicales fribourgeoises. Ce que je déplore dans cette réponse du Conseil d'Etat, c'est la légèreté, voire la frivolité avec laquelle le Conseil d'Etat a examiné cette question. Si ce n'était pas vous, M^{me} la Commissaire, qui deviez la défendre, je parlerais presque de machisme.

Le Conseil d'Etat aurait pu au moins prendre la peine d'expliquer ce qui se fait actuellement à la Confédération. Par exemple dans les établissements qui lui sont proches, la Confédération a fixé un quota cible d'au moins 30% pour chaque sexe et des valeurs de référence pour la représentation des langues nationales. Ces quotas devraient être atteints en 2020 mais des écarts peuvent exister, qui doivent être justifiés. Pour le système proposé dans la révision, en consultation, du code des obligations (CO), la Confédération propose un système de type «déclaré et justifié», donc pas contraignant.

Grâce à ces exemples moins extrêmes que celui du quota, le Conseil d'Etat aurait pu proposer une voie médiane qui aurait pu rallier une majorité des député-e-s. Cette question

n'est pas une revendication de suffragettes en mal de visibilité, mais met en évidence un problème essentiel, c'est-à-dire comment améliorer la qualité des décisions prises par des conseils d'administration. Il est établi qu'un conseil d'administration composé d'hommes et de femmes prend de meilleures décisions, vous le relevez d'ailleurs dans votre mandat. C'est un radical qui le dit, c'est donc vrai! (*rires*) *C'était un gag!* Pourquoi les décisions sont-elles meilleures? Ce sont les faits qui le prouvent. Pourquoi les décisions sont meilleures? C'est parce que les femmes apportent un regard différent, qui n'est pas tellement dû à leur patrimoine génétique mais à leur diversité de parcours. Très souvent les femmes, en tout cas jusqu'à maintenant, n'ont pas suivi les mêmes écoles que les hommes. Elles n'ont pas les mêmes formations. Elles se sont arrêtées de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Elles font trois choses à la fois, le ménage, les courses et leur travail. Elles ont compensé des manques de formation par des formations continues. Mais, actuellement, ces différences s'estompent. Il y a dans certaines facultés plus de femmes que d'hommes. Il y a des femmes qui prennent maintenant des métiers réservés aux hommes. Et, de l'autre côté, il y a des hommes qui diminuent leur taux de travail pour s'occuper des enfants. Ils font les courses, ils font le ménage. Par conséquent, je peux imaginer que d'ici quelques années les différences qui faisaient cette diversité de vues vont s'estomper.

Il aurait donc fallu que le Conseil d'Etat vise à promouvoir cette diversité de vues, non par un quota de femmes, mais en proposant que la composition des conseils d'administration soit diversifiée pour un tas de critères et non seulement celui du sexe. En outre, un système «déclaré et justifié» serait une meilleure solution. On aurait ainsi évité le défaut du quota qui est une forme de discrimination, positive certes, mais discriminatoire quand même et avec lequel bien des femmes de droite se sentent mal à l'aise, car elles ont l'impression que dans ces circonstances elles occuperaient un siège non pour leurs compétences mais par passe-droit et certains hommes ne manqueraient pas de le leur faire sentir.

Je relèverai en outre qu'instituer un quota pour des sièges réservés aux représentants de certaines autorités devient très difficile d'application. On verrait nos deux conseillères d'Etat siéger dans tous les conseils d'administration et les députées femmes devant siéger dans des conseils dans lesquels elles n'ont vraiment pas envie d'être. Déjà maintenant, certains partis arrivent à ce quota de 30%, le PS et le PLR.

C'est donc uniquement pour ces raisons que je m'abstiendrai de voter sur le quota et espère que le Conseil d'Etat remette cette question à l'ordre du jour mais d'une façon plus large.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Schweizweit gesehen haben Verwaltungsräte einen Frauenanteil von 13%. Diese Zahl deckt sich fast mit den 13,8% Frauenvertretung in Unternehmen mit Staatsbeteiligung hier im Kanton Freiburg. Das ist doch schon mal etwas: Wir hinken mit Blick auf andere Kantone wenigstens nicht hinterher! Aber dieser kleine Prozentsatz ist noch nicht das, was wir uns unter einer Gleichstellung vorstellen.

Die Antwort des Staatsrates ist enttäuschend, sehr enttäuschend. So kommen wir sicher nicht weiter. Wir müssen fast annehmen, dass der Staatsrat die Studie der Credit Suisse nicht kennt, wonach die Performance von Firmen mit weiblichen Verwaltungsratsmitgliedern im Untersuchungszeitraum von 2005–2011 derjenigen von Betrieben ohne Frauenvertretung überlegen war. Sonst hätte der Staatsrat bestimmt schon in eigenem Interesse gehandelt.

«Hoppla hü!», meine Damen und Herren Grossräte. Wenn für viele von Ihnen die Festlegung einer Frauenquote nie in Frage käme, dann suchen Sie nach einer anderen, verbindlicheren Form, den Frauenanteil zu fördern, wie das Setzen von Zielen, genau so wie der Auftrag dieses Mandates es will. Das Mandat verlangt eben gerade keine Quote – Frau de Weck, Frau Aebischer und andere Intervenierende –, sondern der Auftrag verlangt, dass der Staatsrat konkrete Ziele setzt, um den Anteil von Frauen in Verwaltungsräten in Staatsbetrieben zu erhöhen.

Begnügen wir uns nicht mit allgemeinen guten Apellen, Frauen auf freiwilliger Basis in Verwaltungsräte zu hieven. Tun wir es selber, indem wir diesen Antrag annehmen. Wir können nur gewinnen – nicht nur in Verwaltungsräten, auch auf Listen für politische Ämter. Lassen Sie sich vom Beispiel jenes öffentlich-rechtlichen autonomen Unternehmens leiten, in welchem die 30-Prozent-Marke von Frauen, die in einem Verwaltungsrat sitzen, ohne Quotenregelung fast erreicht ist. Schlimmes ist aus diesem Unternehmen nicht zu berichten, im Gegenteil, es wirtschaftet bestens. Gemeint ist das OCN.

Bitte unterstützen Sie den Auftrag.

Fellmann Sabrina (PS/SP, LA). Tout d'abord, je dois vous dire que je n'avais pas prévu d'intervenir mais j'aimerais quand même réagir à certaines choses. En premier lieu, j'aurais été curieuse d'entendre un collègue homme s'exprimer sur ce sujet aujourd'hui.

Le Président. Il y en aura un.

Fellmann Sabrina (PS/SP, LA). Concernant ces quelques remarques, M^{me} Aebischer pose la question de savoir pour quelles raisons une femme souhaite accéder à un conseil d'administration ou à une direction. Est-ce que c'est parce que c'est une femme ou est-ce que c'est parce qu'elle est compétente? J'espère tout de même qu'aujourd'hui on n'en est plus au stade où on doit prouver qu'on est compétente pour ces postes. Malheureusement, allez savoir pourquoi, on n'y est pas présente. Où est le problème?

La deuxième chose, M^{me} Savary parlait de femmes quotas et peut-être du malaise de se retrouver dans un conseil d'administration en tant que femme quota. Pour ma part, je pense que si on est suffisamment sûre de ses compétences, on n'est pas censée devoir ressentir un malaise et c'est peut-être souvent un des problèmes auxquels les femmes sont confrontées en termes de sensibilité.

Enfin, une observation. Les directions, les conseils d'administration définissent aussi les lignes directrices d'une entreprise. Ils définissent leur manière de fonctionner et ces

lignes vont aussi influencer le fonctionnement, donc indirectement les possibilités pour les femmes d'évoluer dans ces entreprises, d'y faire une carrière, voire d'y grimper.

Or les questions auxquelles les femmes sont souvent confrontées dans leur évolution de carrière ou leur envie d'accéder à des conseils d'administration ne sont pas uniquement à calculer en termes idéologiques. Elles sont souvent très pratiques ces questions, organisationnelles et pratiques. Alors, à mon sens, quand j'entends toutes ces personnes me disant que: oui, elles sont pour, oui mais, je me pose quand même la question de savoir quelles seraient leurs solutions si on considère qu'à l'heure actuelle, depuis quand même bien des années, on n'a pas vraiment d'évolution dans ce domaine. Je pense que c'est une solution très pratique. Quand je parlais de la possibilité ainsi donnée de modifier peut-être le fonctionnement de certaines entreprises et de donner la possibilité aux femmes d'y évoluer plus facilement, peut-être qu'ensuite, tout naturellement, les femmes auront beaucoup plus de facilité, avec ces modifications de fonctionnement d'accéder à ces conseils d'administration sans qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir des quotas.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Comme ma collègue, la députée Fellmann, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir. J'aimerais quand même réagir aussi aux propos de certaines collègues députées. Ça m'a interpellée quand on dit: «mais, finalement, est-ce que je veux être élue pour mes compétences ou parce que je suis une femme?» Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire qu'alors maintenant il y a des milliers de femmes non compétentes puisqu'elles ne sont pas représentées. J'entends bien que nous, femmes, voulons être élues pour nos compétences et non grâce à un quota. Mais parce que les conseils d'administration, Messieurs, sont à majorité masculine, les hommes vont naturellement et par habitude élire plus facilement l'un des leurs. Comme femme, pour y accéder je devrais alors avoir plus de compétences que ces Messieurs. Alors oui, ici, tout le monde est pour l'égalité; c'est fantastique. Mais, au moment du vote dans les conseils d'administration, eh bien, cela sera bien différent!

Chers collègues députés qui avez des enfants, pensez à vos filles ou à vos petites-filles. Elles seront compétentes, qualifiées mais immanquablement stoppées par un certain plafond de verre. Les choses doivent changer. L'Etat doit être exemplaire et pour cela il faut soutenir le mandat.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). (*Applaudissements des députés!*) Me voilà investi, désigné porte-drapeau de la gente masculine, rôle fort intéressant en l'état! Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur associé d'une entreprise de conseils en management et gouvernance. C'est plutôt à ce titre-là que j'aimerais apporter deux ou trois éléments de réflexion.

D'abord, le bienfait de la diversité dans toutes ses formes. On parle ici, on se focalise homme/femme. La diversité dans toutes ses formes est un bienfait pour l'entreprise. Ça peut apporter un nouveau regard, de nouvelles observations, en phases de changement, en termes d'innovation ainsi que, par

exemple, si la société fait face à certains problèmes. On parle de bonne gouvernance.

En effet, il faut choisir selon les compétences. Il faut valoriser les performances individuelles, l'égalité des fonctions et des salaires. Encore une fois, on ne parle pas que du clivage homme/femme, de la diversité en général. Il faut aménager le temps de travail s'il y a encore des gens qui iraient contre cette diversité, des installations à disposition pourquoi pas. La diversité au sein des conseils d'administration, certes, mais de la direction au sein des équipes. Ce qui est prouvé scientifiquement, c'est que c'est un gain pour l'entreprise de promouvoir la diversité. C'est cela que je voulais dire aujourd'hui.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Juste pour dire qu'il y a trois ans, j'ai engagé une femme parmi mes cadres. Il y a une femme sur trois. Elle ne voulait pas postuler, elle m'avait posé des questions. J'ai dû insister pour qu'elle dépose son dossier. Je l'ai engagée. Aujourd'hui, je ne le regrette pas, elle a les compétences.

Le message que j'aimerais faire passer aux femmes, c'est qu'elles aient plus confiance en leurs compétences et peut-être ainsi seront-elles mieux représentées.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je profite de la dernière intervention de mon collègue Wicht pour demander au Conseil d'Etat de suivre son exemple d'engager des femmes. C'est de cela qu'il s'agit, quotas ou pas quotas, il faut passer à l'acte.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. L'écrivain français René Ouvrard – un homme bien sûr! – écrivait: «La patience et le dévouement sont des vertus des femmes. C'est sans doute qu'il leur en faut plus à elles qu'aux hommes pour obtenir une juste reconnaissance de leurs qualités et de leurs compétences.»

Permettez-moi de retourner une question personnelle: est-ce que les compétences sont toujours une condition sine qua non si l'on est un homme? En tout cas, il serait souhaitable que cette condition appliquée aux femmes le soit pour tout le monde sans discrimination.

Le constat des auteurs du mandat est sans appel. C'est un fait, les femmes sont peu nombreuses dans les conseils d'administration, y compris dans ceux des entreprises dont l'Etat est actionnaire, comme l'a relevé M^{me} Aebischer, environ deux fois moins que par exemple au sein du Conseil d'Etat, qui est lui-même à peine plus féminin que le Grand Conseil. Cette situation n'est pas satisfaisante pour les femmes sans doute, mais pour les hommes également, qui se voient privés de l'apport reconnu, tant politiquement qu'économiquement, des femmes. Le Conseil d'Etat le relève dans sa réponse, les femmes se heurtent bien souvent à un plafond de verre: partage inégal des responsabilités familiales, ségrégation dans les choix professionnels, ce sont des obstacles immenses sur la route des femmes, qu'elles visent des postes professionnels à responsabilité, des mandats politiques ou simplement une vie sereine et un équilibre travail-famille épanouissant.

Bien sûr, je rejoins M. le Député Wicht dans le fait que les femmes doivent avoir davantage confiance en elles. Mais, pour avoir confiance, il faut pouvoir gagner cette confiance. Donc, c'est progressivement, à force d'être élues dans tel et tel organe, que les femmes gagnent cette confiance. Il faut leur donner le marchepied. Nous partageons donc le constat et l'objectif des auteurs du mandat: il faut plus de femmes dans les conseils d'administration.

J'ai relevé que M^{me} de Weck trouve la réponse du Conseil d'Etat empreinte de machisme et qu'elle souhaite que des systèmes alternatifs soient proposés. Cette intervention est intéressante puisque nous sommes en train d'élaborer des directives sur la gouvernance des entreprises où l'Etat est fortement représenté. Nous allons étudier cette proposition dans le cadre de ce travail.

Ceci dit, plusieurs entités ont opté pour le recours aux quotas. C'est le cas de la Norvège depuis 2003, du Parlement européen en 2013 et de la Confédération pour certains domaines, comme cela a été mentionné. Le Conseil d'Etat ne rejoint toutefois pas les auteurs du mandat sur ce point. Imposer des quotas ne lui semble pas une solution pertinente, qui serait, par ailleurs, complexe à mettre en place vu les très nombreux autres critères de choix d'un administrateur ou d'une administratrice.

Le Conseil d'Etat s'est toutefois engagé à tout mettre en œuvre pour favoriser une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration.

Puisque j'ai été interpellée sur le conseil d'administration par M^{me} la Députée Savary, je relève quand même qu'il y a des initiatives au sein du Conseil d'Etat. Par exemple, mon collègue de droite a eu la galanterie de me proposer la place qui lui était dévolue au sein du conseil d'administration de la SAIDEF; qu'il en soit félicité!

Nous appelons le Grand Conseil à favoriser lui aussi une meilleure représentation féminine dans les conseils d'administration lorsqu'il lui appartient de désigner des membres dans des organes comparables.

En conclusion, comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter ce mandat.

Le Président. Le Conseil d'Etat rejette le mandat, ce qui signifie qu'il faut la majorité qualifiée de 56 voix au moins pour sa prise en considération.

- > Au vote, la prise en considération de mandat est refusée par 57 voix contre 32; il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette

(SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 6.*

Projet de loi 2015-DAEC-49 Modification de la loi sur les transports¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet de loi qui nous est soumis fait suite à l'acceptation par le peuple suisse, le 9 février 2014, du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire nationale. La contribution des cantons, de 500 millions

¹ Message et préavis pp. 1643ss.

de frs, sera répartie au prorata des prestations du trafic régional. Ce fonds permettra de financer la maintenance, l'exploitation de l'infrastructure et également de futurs aménagements dont Fribourg pourra bénéficier pour de nombreux projets (nouvelle gare, RER, etc.).

Sur la base des valeurs 2013, la participation du canton de Fribourg au fonds s'élèvera à un peu plus de 14 millions de frs par an. Au 1^{er} janvier 2016, les communes seront déchargées de leur participation à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, estimant que les communes doivent continuer à participer à ce financement, propose une modification de la loi sur les transports, afin d'adapter les dispositions actuelles à ce changement. Il propose de répartir la part des communes – la moyenne sur 5 ans y compris le budget de 2015 s'élève à environ 2,5 millions de frs – selon la population légale. Le taux et la clé de répartition proposés dans le projet de loi que nous allons étudier dans quelques instants ont fait l'objet de discussions intenses avec l'Association des communes fribourgeoises pour déboucher sur un compromis acceptable pour le Conseil d'Etat, par souci de conciliation.

La commission parlementaire, qui s'est penchée sur le projet de loi le 25 juin dernier, a traité un amendement à l'article 37a alinéa 2 nouveau, demandant un autre calcul de la clé de répartition entre les communes. Cet amendement a été rejeté par 7 voix contre 3 et 1 abstention. J'ai sous les yeux le même amendement qui vous sera également proposé tout à l'heure. Au vote final, le projet de loi a été accepté par la commission par 8 voix contre 0 et 3 abstentions.

Au nom de la commission parlementaire, je vous demande d'entrer en matière sur ce projet et de confirmer les débats de ladite commission.

Le Commissaire. Dès le 1^{er} janvier 2016, le canton de Fribourg va verser une contribution annuelle forfaitaire au fonds d'infrastructure ferroviaire de 14,125 millions de frs en 2016, ceci découlant donc de cette fameuse votation FAIF.

On a bien compris, actuellement, les communes participent aux indemnités cantonales d'exploitation du trafic régional à hauteur de 45%. Ces indemnités comprennent deux choses:

- > d'une part, l'indemnisation de l'exploitation du trafic régional;
- > d'autre part, l'indemnisation de l'exploitation de l'infrastructure des entreprises.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les communes seront déchargées de cette participation à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire. Le souci du Conseil d'Etat était finalement d'avoir un bilan financier neutre à charge de l'Etat et des communes, raison pour laquelle ce projet de loi a été initié. Effectivement, le taux de participation des communes a fait l'objet de discussions et, au final, les partenaires, à savoir le Conseil d'Etat et l'Association des communes fribourgeoises, se sont rejoints sur ce taux proposé aujourd'hui de 15,78%.

La répartition entre les communes, qui n'était naturellement pas le souci premier de l'Etat, n'a pas fait l'objet de remarques

particulières dans la consultation. Cela a fait l'objet de discussions et suite à certaines demandes faites lors de la séance de la commission, le Conseil d'Etat a fait adresser avec le procès-verbal la calculation financière qui ressortait de cette répartition entre les communes.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur cette modification de la loi sur les transports.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Avry et membre du comité de l'Agglo qui commande les transports urbains de Fribourg.

L'introduction était excellente et a résumé la situation. Tout le monde se souvient du 9 février et sait qu'il y avait des votations ce jour-là, mais on a parfois oublié qu'on a aussi voté sur le FAIF, ce règlement sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Donc, on a accepté de mettre dans la Constitution fédérale un nouvel article qui demande aux cantons de passer à la caisse, de façon appropriée, soit 500 millions de frs par an. Aujourd'hui, les communes versent au canton et demain le canton versera directement à la Confédération. Mais, comme l'a expliqué M. le Commissaire, il revient vers les communes pour aider à ce financement. Donc, après de longues négociations et de savants calculs, un taux de 13,78% a été retenu pour cette participation.

Cependant, on peut regretter que le désenchevêtrement, qui devrait être abordé lors de chaque révision de loi, n'ait pas permis de transférer toute la charge, évidemment, au canton, et là c'est le syndic qui vous parle. Mais on peut espérer que la révision de la loi sur les transports, actuellement en cours, accouche d'une méthode plus simple et redonne surtout aux transports publics la place qu'ils méritent, soit d'être au service de l'ensemble du canton et des citoyens de ce canton.

Avec ces considérations, le groupe socialiste entrera en matière sur cette loi.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe PDC a examiné avec attention le projet de loi modifiant la loi sur les transports.

Il s'agit tout d'abord de poser le cadre de manière correcte. La révision de la loi sur les transports est rendue nécessaire – cela a été dit de manière très claire par le rapporteur de la commission – à la suite de l'arrêté fédéral concernant le FAIF. Le nouvel article constitutionnel 87a stipule que les cantons participent de manière appropriée au fonds. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cela veut dire, en gros, pour l'ensemble des cantons, 500 millions de frs par an, tant pour la maintenance et l'exploitation que pour l'investissement. C'est important de séparer les deux choses.

Deuxièmement, la participation de chaque canton est déterminée au prorata des prestations de trafic régional commandé. Cela est un facteur important.

Selon l'estimation de l'OFT, la participation du canton de Fribourg se monte à 14 millions de frs, comme cela a été dit. L'enjeu de cette modification partielle est donc plus la répar-

titution des charges Etat/communes et entre les communes. Voilà pour le niveau fédéral.

Que se passe-t-il chez nous? L'article 41a de la loi sur les transports actuelle stipule:

- > alinéa 1: les communes participent pour 45% aux indemnités d'exploitation, ce qui représente en 2015 2,8 millions;
- > alinéa 2: La part communale est répartie entre les communes pour 20% en fonction du chiffre de la population et pour 80% en fonction de ce chiffre, pondéré par leur offre de transport.

Il est à noter que les communes ne participent pas à l'investissement, mais uniquement à l'exploitation.

Le Conseil d'Etat propose l'ajout d'un nouvel article 37a, sans attendre la révision totale sur la loi sur les transports, afin de régler la répartition des charges liées à l'exploitation de l'infrastructure. Les charges liées à l'exploitation de la prestation de transport restent réglées selon l'article 41a. C'est un peu technique je vous l'accorde.

Il y a deux nouvelles composantes dans ce nouvel article:

Le premier, c'est les 13,78% qui ne sont pas combattus et qui ont été établis en accord avec la consultation. Cependant, au même article alinéa 2, la participation des communes se fait en fonction de la population légale uniquement. Donc, si la participation des communes fait l'unanimité, il conviendra de s'arrêter sur la répartition entre les communes. Un amendement sera déposé lors de l'examen de l'article 37 alinéa 2, afin d'uniformiser le calcul de la répartition entre les communes et de s'accorder aux principes de la Confédération qui dit «au prorata des prestations, le trafic régional est commandé».

Avec ces considérations, le groupe PDC accepte, dans sa grande majorité, le présent projet de loi.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat Kenntnis genommen vom vorgelegten Gesetzesentwurf.

Bei der vorgeschlagenen Aufteilung des vom Kanton Freiburg geschuldeten Beitrages an den Bahninfrastrukturfonds des Bundes auf die Gemeinden sind wir geteilter Meinung. Der in der Vernehmlassung vorgesehene Beitrag wurde von den Gemeinden mehrheitlich abgelehnt. Die Gemeinden sind gemäss der Konsultation nun neu bereit, sich wie vorgeschlagen mit 13,78% am kantonalen Beitrag zu beteiligen.

Diese lineare Aufteilung ist rechnerisch sicher am Einfachsten. Je nach Gegend kann man sich aber tatsächlich fragen, ob eine Gleichschaltung aller Gemeinden auf die Dauer gerecht ist.

Mit dieser Bemerkung ist eine Mehrheit unserer Fraktion für Eintreten.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris acte de la nécessité de revoir la loi sur les transports, en regard des nouvelles modalités de financement du FAIF. Il salue l'objectif de ne pas toucher à la répartition Etat-com-

munes au vu des dépenses actuelles. Idéalement, cette répartition des dépenses devrait être considérée dans le cadre d'une meilleure répartition des tâches Etat-communes, tout en visant l'équilibre financier.

Etant donné l'urgence et la nécessité d'intervenir, le groupe libéral-radical soutient cette modification qu'il espère toutefois transitoire. En effet, une réflexion plus large, que l'on ne souhaite toutefois pas éternelle comme le Conseil d'Etat semblait le prédire en commission, devrait permettre au futur de désenchevêtrer les tâches et les dépenses selon le principe «Qui décide, paie».

D'autre part, afin d'éviter une guerre des chiffres peu constructive et souvent subjective devant le Parlement, le groupe libéral-radical avait suggéré, en consultation, que le canton se mette d'accord avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF), sur le pourcentage de prise en charge, avant le débat parlementaire. Nous saluons que la démarche ait été effectuée et soutiendrons le mode de calcul accepté tant par le Conseil d'Etat que par l'ACF.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité l'entrée en matière.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). J'étais membre de la Commission parlementaire qui a traité cette modification de loi sur les transports. En commission, je me suis abstenu, lors de l'entrée en matière, car nous n'avions pas en main le calcul des incidences financières sur les communes et surtout il n'y avait pas de volonté de désenchevêtrement des tâches entre canton-communes, travail qui est chaque année, chaque législature, repoussé aux calendes grecques.

Comme cette répartition financière avait été négociée avec l'Association des communes fribourgeoises, j'ai supposé que c'était un bon compromis et que je pouvais m'y rallier en toute confiance. J'ai été surpris lorsque j'ai reçu la répartition financière avec le procès-verbal de notre séance de commission, répartition dont nous n'avions pas connaissance en séance de commission parlementaire.

La répartition est assez particulière, puisque les communes qui bénéficient des meilleures infrastructures, qui sont le mieux desservies en transports publics, ont de grandes diminutions de charge financière. Exemples: Bulle -70 000 frs, Fribourg -290 000 frs, Romont -20 000 frs, Marly -15 000 frs, Belfaux -5000 frs, Villars-sur-Glâne -5000 frs. Et toutes les autres petites communes paient entre 1000 et 8000 frs.

M^{me} la Présidente de l'Association des communes m'a dit que ce sont des «peanuts» et qu'on doit attendre la révision de la loi. Mais, Mesdames et Messieurs, à la vitesse à laquelle on va dans ce Parlement, je doute que cette révision de loi soit rapide. C'est pourquoi je vous propose de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi et je demande qu'une répartition financière équitable soit faite entre toutes les communes. Il n'y a pas de raison que les communes qui sont mieux desservies en transports aient une plus grande diminution que celles qui le sont beaucoup moins.

Je suis convaincu, Monsieur le Commissaire, qu'il est possible de faire une répartition équitable de ces montants entre toutes les communes.

Avec ces quelques considérations, je vous propose de refuser l'entrée en matière et demande qu'on nous propose une répartition équitable.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Le comité de l'ACF et moi-même partageons entièrement cette préoccupation. Cette modification légale ouvre en effet la discussion sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes et notre prise de position ne règle pas cette répartition des tâches. Mais ici nous nous trouvons devant des nouvelles règles fédérales qui doivent être de suite instrumentées au niveau cantonal. On ne peut pas, pour chaque loi, pour chaque adaptation d'un article en plenum, discuter de la répartition des tâches entre Etat et communes. Mais je vous assure que cette discussion se révélera incontournable pour ce thème, considérant le principe de subsidiarité. Il ne s'agit là pour nous que d'une adaptation intermédiaire en attendant le nouvel avant-projet de la loi cantonale sur les transports. Ceci est clair dans notre prise de position si vous l'avez lue. Le projet de loi est en cours, il va arriver et c'est à ce moment-là, de manière globale, que nous aurons l'occasion de discuter de cette répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

D'autre part, je vous rappelle en effet qu'un groupe de travail, le DETTEC, siège globalement pour cette répartition des tâches entre Etat et communes. Je tiens à relever qu'il n'avance pas assez vite à notre goût. Nous espérons que le Conseil d'Etat avance un peu plus rapidement.

Avec toutes ces considérations, je vous serais gré d'entrer en matière sur cette modification de loi.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je remercie M^{me} la Présidente des communes pour ses précisions, mais je suis conscient que l'on travaille sur ce désenchevêtrement; je crois qu'on y travaille depuis 15 ans. Il y a longtemps qu'on en parle. Mais en attendant que vous ayez terminé votre travail, je demande seulement une répartition équitable. Là, elle ne l'est clairement pas.

Le Rapporteur. J'ai pris note que l'ensemble des groupes est pour l'entrée en matière. Il y a une demande de non-entrée en matière de la part du député Pierre-André Page, concernant cette répartition financière qu'il ne juge pas correcte. Egalement, le groupe PDC, par son rapporteur Laurent Dietrich, confirme qu'un amendement pour modifier cette clé de répartition entre les communes sera déposé tout à l'heure.

Deux groupes ont fait part de leur souhait que le désenchevêtrement des tâches soit traité dans ce projet, ce qui n'a pas été le cas vu l'urgence de ce projet de loi.

En ce qui concerne le tableau de répartition entre les communes, le député Page a raison: nous n'avions pas connaissance de celui-ci lors des débats de la commission. Il a fait

état effectivement des gains pour certaines communes. Bien entendu, la majorité des communes ont des augmentations qui se situent, je pense, dans le médian, entre 2000 et 3000 frs. J'ai vite parcouru la liste pour voir quelle serait la commune qui aurait la plus grosse augmentation et il s'agit de la commune de Gurmels, avec 13 486 frs. Le tableau est à disposition si quelqu'un veut le consulter.

Le Commissaire. Je remercie les différents groupes pour leurs interventions et pour le soutien à l'entrée en matière de cette loi.

Je crois qu'il faut bien comprendre que cette loi doit impérativement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016, si on veut maintenir l'équilibre financier existant aujourd'hui entre l'Etat et les communes. Cet équilibre financier a fait l'objet de discussions entre l'Etat et l'Association des communes fribourgeoises. Un accord a été trouvé et je vous invite dès lors à confirmer l'accord qui a été trouvé entre les partenaires.

Pour la répartition entre les communes elles-mêmes, il faut effectivement distinguer la solution d'urgence, la solution intermédiaire et les hypothétiques modifications qu'on pourrait envisager ultérieurement. D'une part, il y a effectivement ce projet DETTEC dans lequel tous les partenaires travaillent depuis longtemps et travailleront probablement encore longtemps pour répartir les tâches entre l'Etat et les communes. Les différentes entités sont représentées, le Conseil d'Etat étant représenté à ma connaissance par trois conseillers d'Etat, la Directrice des institutions, le Directeur des finances et la Directrice de la santé. Je n'y suis pas personnellement et il était illusoire de penser qu'on puisse obtenir avant le 1^{er} janvier 2016, une répartition nouvelle et globale de l'ensemble des tâches entre l'Etat et les communes.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat souhaitait venir rapidement faire entériner cet accord au Grand Conseil, accord intervenu entre l'Association des communes fribourgeoises et le Conseil d'Etat.

Pour la répartition entre les communes, le projet qui a été mis en consultation publique propose simplement une répartition selon la population légale, partant de l'idée qu'il y a d'autres mécanismes qui existent aujourd'hui pour pondérer cette prise en charge. Le cas échéant, soit dans le cadre du projet DETTEC, soit à l'occasion de la révision de la loi sur les transports, cette répartition entre les communes pourrait être rediscutée. Elle peut même être discutée aujourd'hui, dans le cadre de l'amendement Dietrich qui a été déposé et que nous discuterons tout à l'heure. Mais ne pas entrer en matière sur le projet de loi, c'est simplement créer un blocage qui ne résout aucun problème, alors qu'un accord est intervenu entre l'Association des communes et le Conseil d'Etat.

Pour ces motifs, je vous invite donc à soutenir l'entrée en matière de ce projet de loi.

- > L'entrée en matière étant combattue, il est passé au vote.
- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 76 voix contre 11; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambellet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

Première lecture

ART. 1

ART. 37A (NOUVEAU) AL. 1

Le Rapporteur. Cet alinéa précise le taux de 13,78% de la contribution des communes sur la part cantonale.

Le Commissaire. Ce taux de 13,78% a fait l'objet de discussions. Vous vous souvenez qu'en consultation, un taux de

17% avait été proposé par le Conseil d'Etat. On aurait pu «chipoter» assez longuement sur le taux définitif. Au final, le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de l'Association des communes fribourgeoises et je vous propose donc de le confirmer.

> Adopté.

ART. 37A (NOUVEAU) AL. 2

Le Rapporteur. L'alinéa 2 précise que la part communale est répartie entre les communes selon le chiffre de leur population dite légale. L'amendement qui est soumis et qui figure au rétroprojecteur reprend exactement l'article 41a al. 2 de l'actuelle loi sur les transports. En commission, cet amendement a été rejeté par 7 voix contre 3 et 1 abstention. Au nom de la commission, je vous demande donc de refuser cet amendement.

Le Commissaire. Je propose également de refuser cet amendement, dès lors que le projet a été mis en consultation et qu'il n'a pas donné lieu à des remarques de l'Association des communes fribourgeoises. Une seule commune avait posé des questions sur la répartition entre les communes. Il est vrai que, lorsque le projet a été mis en consultation, il ne s'agissait pas de la préoccupation première puisque l'enjeu était surtout la répartition entre l'Etat et les communes globalement. Ce taux pourra naturellement être réexaminé ultérieurement à l'occasion de la répartition des tâches ou de la révision de la loi sur les transports. En l'état, et compte tenu de l'accord intervenu avec l'Association des communes fribourgeoises, je vous propose de confirmer ce taux de répartition entre les communes, c'est-à-dire de se référer à la population légale.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'amendement porte sur l'article 37a al. 2 et propose la modification suivante: «La part communale est répartie selon l'article 41a de la présente loi.» La seconde phrase de l'article reste identique.

Trois arguments pour cela:

1. Nous proposons de se référer à la volonté de la Confédération qui propose une répartition selon les prestations de transports;
2. Il est juste que l'ensemble des charges d'exploitation soient réparties de manière identique, selon le même principe que celui stipulé à l'article 41a al. 1 de la présente loi. Il n'y a pas de raison de changer actuellement, alors qu'une révision est en cours, la répartition entre les communes. L'implication financière est moindre. Malheureusement je déplore que le Conseil d'Etat ne nous ait pas fourni un travail par variantes. Nous n'avons pas été informés des premiers chiffres, mais nous n'avons pas non plus la comparaison entre la proposition de l'amendement et celle du Conseil d'Etat, et cela est très dommageable;
3. Cette proposition ne complique pas le calcul puisque l'on calcule déjà actuellement avec cette méthode.

Je vous propose donc, par simplification et justice entre les différentes communes, d'accepter cet amendement.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis actif au sein de plusieurs organismes de transports publics. J'ai également été membre de la commission.

Je vous prie de refuser cet amendement. Je suis d'avis qu'il compliquerait les choses et diminuerait surtout la solidarité entre les communes.

Je vous invite à vous tenir à l'accord qui a eu lieu entre l'ACF et le Conseil d'Etat.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je vais soutenir cet amendement Dietrich. En commission, je l'avais déjà fait, nous n'avions aucun chiffre malheureusement. C'est vrai que si on avait eu les chiffres, peut-être y aurait-il plus de membres de la commission qui auraient soutenu cet amendement. Je pense que l'offre de transports doit jouer quand même un rôle chez les gens qui paient. Plus on a des transports, plus on devrait payer. C'est tout à fait normal et logique.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). J'ai une question au rapporteur de la commission qui a dit que la commission avait refusé l'amendement, mais il n'en a pas donné les raisons. C'est quand même extrêmement important de savoir pourquoi la commission n'est pas entrée en matière sur cet amendement.

Je veux dire, au fond, pourquoi changer les règles? Moi, je comprends qu'on change les règles quand même parce que c'est clair que les communes du centre, avec la nouvelle disposition, payeraient moins pour la partie régionale dont elles ne profitent pas vraiment. Elles ont d'autres charges qui est le trafic effectivement d'agglomération ou de ville. Il est logique que ces communes-là paient un peu moins. Une commune paie sensiblement moins mais on peut aussi comprendre pourquoi. Parce qu'au niveau des dessertes en trafic régional, elle n'en a pas ou pas besoin. Elle a son trafic effectivement sur le territoire de la ville. Mais je comprends aussi qu'à la périphérie, quand il n'y a pas de dessertes ou pas d'offres de transport, on ne veut peut-être pas payer plus.

Afin de pouvoir prendre une décision sur cet amendement, pour moi, il est essentiel de comprendre pourquoi la commission n'a pas accepté cet amendement.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Tout d'abord, en commission, nous avons effectivement largement discuté de cette problématique et nous sommes arrivés à la conclusion: tout d'abord, il faut savoir que les modalités pour calculer cette offre des transports sont très subjectives et qu'elles augurent d'office un grand combat entre les communes pour une solution qui se veut transitoire. Dès lors, pourquoi complexifier les débats? Pourquoi alimenter la lutte entre les communes alors que nous avons une solution de cohésion, une solution aussi qui est corrigée par la péréquation financière, qui doit corriger ces problèmes-là?

C'est pour cette raison que la commission n'est pas entrée en matière. C'est pour cela aussi, qu'au nom du groupe libéral-radical, je vous invite à rejeter cet amendement, qui est d'ailleurs uniquement proposé pour une durée transitoire, je le répète, et cela ne va pas dans le sens d'une bonne cohésion et d'une solution constructive.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Si nous avons un débat maintenant entre les différentes communes, c'est parce que nous n'avions tout simplement pas ces calculs. Je crois que c'était une erreur. Une meilleure cohésion entre les communes, c'est une meilleure équité aussi. Si le calcul est fait équitablement, il n'y aura pas ce problème dont on discute maintenant. Si nous avons eu connaissance des chiffres, nous n'aurions pas eu non plus cette difficulté.

Je pense qu'on devra soutenir la proposition d'amendement de M. le Député Dietrich. Je crois qu'elle corrigerait un peu – je n'ai pas les calculs – cette inégalité de traitement.

Alors, je vous encourage à soutenir cet amendement.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'aimerais juste faire une remarque concernant le mélange des subventions. Ici, on va payer pour l'infrastructure ferroviaire. Pour ça, selon mon collègue Dietrich, on va se baser sur l'article 41a qui, lui, parle du subventionnement du trafic régional. Donc, plus vous avez de bus dans votre commune, plus vous payez pour des infrastructures ferroviaires. Donc, il y a un mélange qui ne tient pas la route, si je peux me permettre cette expression.

Gardons le subventionnement, pour l'instant, avec l'article 41a pour le trafic régional et osons une répartition selon la population. C'est quand même quelque chose de très solidaire, plus vous avez d'habitants, plus vous payez pour développer l'infrastructure ferroviaire, je le répète.

Le Rapporteur. Effectivement, tout à l'heure, je n'avais pas donné la raison du refus de l'amendement Dietrich en séance de commission. En tant que président, lorsqu'on a débattu de cette problématique, j'avais relevé qu'il y avait déjà, bien entendu, au niveau du canton une péréquation financière et que, finalement, la population légale était une clé de répartition tout à fait correcte. Ce qui a fait pencher la balance de la commission, c'est le fait que le taux et la clé de répartition avaient été négociés par le canton avec l'Association des communes fribourgeoises et celle-ci soutenait cette manière de faire.

Effectivement, je confirme ce qui a été dit, nous n'avions pas les tableaux. Nous n'avions pas de variantes pour comparer la participation des communes. Peut-être que si on l'avait eue, le débat aurait été orienté différemment.

Encore une fois, je le répète, ce qui a fait pencher la balance, c'est le fait que l'Association des communes fribourgeoises était favorable à cette clé de répartition. Dès le moment où l'Association des communes entérinait ce calcul, on parlait de l'idée que les communes étaient favorables.

Le Commissaire. On peut constater qu'il est toujours difficile de conclure un contrat financier entre l'Etat et l'Association des communes fribourgeoises. Mais, dans ce présent cas, on a trouvé un bon accord qui était unanimement soutenu. Il eût été, par contre, difficile de faire le tour de toutes les communes pour que l'Etat convainque les communes elles-mêmes de se répartir, je dirais, leurs propres charges. On estimait que ce n'était pas forcément le devoir de l'Etat.

Encore une fois, le système proposé nous paraît être le plus simple, selon la population légale, partant de l'idée qu'il existe une péréquation pour le reste qui peut corriger précisément les différences financières entre les communes. Et puis, je vous rappelle que c'est un régime transitoire qui pourra être adapté soit dans le cadre de la nouvelle loi sur les transports, soit dans le cadre de la péréquation financière.

Je vous invite donc à soutenir l'accord qui est intervenu et à rejeter l'amendement.

> Au vote, l'amendement Dietrich est refusé par 47 voix contre 38; il y a 4 abstentions.

> Adopté.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Confirmation des débats de la première lecture.

Le Commissaire. Je précise simplement que le Conseil d'Etat fixera la date d'entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 2016.

> Confirmation de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 66 voix contre 14. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz

Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 66.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

Motion 2015-GC-17 Christian Ducotterd Classement des routes communales à fort trafic régional¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Nous avons, aujourd'hui, deux catégories de routes: les routes cantonales ayant des critères précis et qui doivent être classées ainsi et les routes communales avec des critères permettant de les classer dans cette catégorie.

Toutefois, un nombre important de routes présentent finalement un ou deux critères qui peuvent être interprétés dans un sens ou dans l'autre et font ainsi basculer le classement soit dans un sens, soit dans l'autre. Cela représente des montants importants pour la commune. On parle là de plusieurs millions d'enjeu pour les communes, parfois même pour des communes très petites. On voit que cela influence les comptes des communes concernées.

Aujourd'hui, vu l'ampleur des travaux à entreprendre dans certaines de ces communes, le canton accepte de prendre à sa charge certains tronçons afin de pouvoir financer les travaux importants. Tel est le cas de la route d'Arconciel en raison des travaux à entreprendre au pont de la Tuffière.

Ensuite, nous avons 40 kilomètres de routes dans le canton dont on sait aujourd'hui qu'elles remplissent les critères pour devenir cantonales. Je pense qu'on a certainement d'autres routes qui répondraient à d'autres critères, qui pourraient devenir communales, mais je ne connais pas leur longueur.

Avec cette motion, je veux simplement dire que nous avons un paquet de routes qui se situent entre ces deux catégories de telle sorte que ce n'est pas le jackpot pour celles désignées cantonales et, au contraire, c'est un défi financier important pour les communes qui se retrouvent avec une route communale importante avec un fort trafic régional. Finalement, c'est le souhait de créer une catégorie mixte qui serait finan-

cée, par exemple lors d'investissements importants, en partie par l'Etat de Fribourg. Le résultat serait neutre pour le canton parce qu'on prendrait certaines routes communales et certaines routes cantonales pour faire cette nouvelle catégorie.

La réponse du Conseil d'Etat précise qu'avec la péréquation financière, il était prévu d'introduire le critère de la longueur de routes communales parce que la charge était importante pour ces communes-là. On a remarqué que cela représentait – si vous relisez la réponse – uniquement 10% de la péréquation financière. Cela signifie que, finalement, les communes qui ont des coûts importants dus à leur réseau communal ne verraient quasiment aucune amélioration de leur budget avec l'introduction de ce critère. Par exemple, je prends une route qui a fait énormément parler d'elle, c'est bien sûr la route du Gibloux. On peut dire que si on introduisait ce critère-là pour la route du Gibloux, il n'y aurait aucune conséquence. Les autres routes concernées? A ce que je connais – la route de Courtepin ainsi que la route Ponthaux-Rosé sont aussi concernées pour ces tronçons-là.

Je vous remercie d'accepter cette motion.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: syndicat d'une commune traversée par des routes communales et cantonales.

De par sa motion, notre collègue demande avec raison une modification de la loi sur les routes afin de créer une classe comprenant les routes communales à fort trafic régional, ce qui atténuerait les conséquences financières fâcheuses pour certaines communes, ce qui arrive avec le système de classement actuel.

Je vous rassure, je vais être bref et ne pas commenter les trois pages d'explications et d'études fournies dans sa réponse par le Conseil d'Etat. Il ne faut pas commencer en ayant mal à la tête car vous arrêtez tout. Dans ma modeste vie, il m'a été donné d'avoir des lectures plus intéressantes. Après quatorze ans de Grand Conseil, je suis encore un peu naïf. J'aurais dû commencer par la conclusion qui, en neuf lignes, nous informe qu'en vingt ans le trafic s'est densifié, la gestion s'est complexifiée. C'est avec plaisir qu'on apprend qu'une catégorie de routes sera analysée et complétée – j'ai enlevé le mot «éventuellement», M. le Conseiller d'Etat – et les critères de classification adaptés aux exigences actuelles et futures. Je concède qu'un peu plus haut, le texte nous informe que la péréquation intercommunale ne résout pas cette problématique. Bref, j'ai presque tout lu.

Certaines communes, propriétaires de ces routes n'ayant pas les critères pour être cantonales, n'ont simplement pas les moyens de les entretenir ou de les rénover.

M. le Conseiller, nous connaissons ensemble un exemple, la route du Châtelard. Cette commune, en grande partie propriétaire, n'est simplement pas en mesure de financer l'entretien de cette route utilisée par toute une région. Il y a là une injustice et elle doit être réparée au plus vite! Des cas de cette espèce existent aussi dans d'autres districts, notamment en Sarine.

¹ Déposée et développée le 12 février 2015, BGC p. 230; réponse du Conseil d'Etat le 16 juin 2015, BGC pp. 1758ss.

Fort de ces constatations et explications, notre groupe acceptera la motion et espère que la mise en œuvre interviendra dans un délai ... rapide.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Comme mon prédécesseur, je suis syndic d'une commune traversée par des routes cantonales et communales.

Sur le fond, l'idée du motionnaire n'est pas mauvaise puisqu'il est toujours utile d'avoir des statistiques, qu'il peut être utile aussi de se repencher sur des classifications de routes vu l'évolution importante du trafic routier. Mais il est quand même important de savoir que toute nouvelle classification aura des conséquences financières tant pour le canton que pour les communes.

Or la réponse du Conseil d'Etat nous apprend que des études sont déjà en cours en raison, par exemple, de la révision de la loi sur la péréquation financière, qui tente d'intégrer les routes communales dans l'indice des besoins. D'autre part, des études ont lieu dans le cadre de la révision de la loi sur les routes.

Le groupe socialiste pense donc que mettre des forces dans d'autres études serait un gaspillage à l'heure où les forces de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions doivent se consacrer à l'élaboration du plan directeur cantonal. De plus, la demande des motionnaires de créer une nouvelle catégorie «routes communales à fort trafic régional» remet une couche dans l'enchevêtrement des relations canton-communes.

Pour ces raisons, le groupe socialiste, pensant qu'il est préférable d'attendre le résultat des études en cours, vous demande de rejeter cette motion.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention la motion de notre collègue Christian Ducotterd concernant le classement des routes à fort trafic régional. Il est fort partagé quant à la suite à donner à cet outil parlementaire. Faut-il le rejeter parce que la loi visée est déjà en chantier pour l'adapter aux réalités actuelles? Au contraire, faut-il l'accepter car la nouvelle classification serait plus juste pour certaines communes?

La proposition soulève une question fondamentale: comment traiter le cas d'une commune – et ce cas-là existe – qui prend des mesures de restriction de circulation sur une de ses routes, par exemple interdiction d'un tronçon aux poids lourds accompagnée d'une mise en zone 30km/heure, mesures engendrant un report de trafic important sur la commune voisine? Cette dernière commune demande une modification de la classification de sa route communale. Est-ce au canton et aux autres communes, finalement, à prendre en charge une augmentation du financement de cette infrastructure? La question est posée.

Finalement, qu'entend-on par fort trafic régional? La route Marly-Chésalles-Matran en fait-elle partie? Celle de Belfaux à Pensier aussi? Le mécanisme proposé par la motion Ducotterd est-il juste? Les questions sont posées.

Les réponses seront connues dans le projet de loi modifiant la loi sur les routes si le Grand Conseil accepte tout à l'heure cette motion comme le propose le groupe libéral-radical mais à une faible majorité.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Schon seit Langem wird die Thematik einer neuen Strassenklassierung immer wieder aufs Tapet gebracht. Es ist eine Tatsache, dass sich das Verkehrsvolumen stark vergrössert hat. Mit dem Verkehr verhält es sich ähnlich wie mit dem Wasser: Er sucht sich seinen Weg auf der einfachsten, kürzesten Strecke. Vor allem wegen der LSWA werden auch Nebenstrassen, eben Gemeindestrassen, zum Teil stark befahren. Da die Vorredner aus anderen Bezirken Strassenabschnitte erwähnt haben, möchte ich einfach nur sagen: Wir haben auch im Seebezirk solche.

Der vorgelegte Bericht des Staatsrates als Antwort auf die Motion Ducotterd schlägt allerdings etwas um die Stauden und ist nicht sehr fassbar. Einmal mehr wird auf die Revision des Strassengesetzes hingewiesen oder vertröstet. Dies ist nicht das erste Mal. Passiert ist bis heute nichts Konkretes.

In der Hoffnung, dass dieses Thema nun ernsthaft angegangen wird, vielleicht verbunden mit der für nächstes Jahr versprochenen Neubeurteilung von anderen Strassen, wird unsere Fraktion die vorliegende Motion annehmen. Mit etwas Druck dieser Motion hoffen wir, dass der Staatsrat nicht versucht, die Motion von vornherein – wie leicht angekündigt – auf die lange Bank zu schieben, sondern ihr in der gesetzlichen Frist von einem Jahr Folge leistet.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion Ducotterd, s'agissant d'une question qui lui tient particulièrement à cœur, celle de la mobilité et des transports.

A l'unanimité, il va rejeter la motion pour un certain nombre de raisons que je vais exposer rapidement. On a mentionné les travaux en cours qui visent à réformer le cadre légal et qui pourraient donner une réponse à cette question-là. Donc, il faut laisser le travail se faire. D'autre part, la proposition nous paraît un peu boiteuse, comme un bricolage pour introduire une nouvelle classification entre des catégories déjà existantes. Cela nous paraît répondre à peut-être quelques problèmes particuliers, qui pourraient trouver d'autres solutions; j'y reviendrai tout à l'heure.

Si on requalifie certaines routes, il faudrait quand même en déclasser certaines autres pour ne pas augmenter toujours plus l'infrastructure à disposition de la mobilité et favoriser ainsi encore plus de transports. On connaît le cercle «vertueux». De meilleures infrastructures amènent plus de trafic. Plus de trafic engendre de meilleures infrastructures et c'est comme ça qu'on arrive à avoir des routes un peu partout.

On a aussi un doute qui nous est resté quant à la proposition Ducotterd où il fait allusion au fait que le nouveau mode de financement devrait se faire sans augmenter le budget global du réseau cantonal. Alors on se demande où va-t-on économiser parce que quelque chose en plus ça va coûter? Où devrait être pris l'argent nécessaire pour financer ce nouveau genre de classification de routes?

Finalement, on aimerait rappeler que c'est quand même de la responsabilité des communes de prendre des mesures dans le cadre du système Valtraloc pour réduire le problème à la source, attaquer le problème de la surcharge du réseau et décourager au fond la traversée de ces localités. Bien sûr, cela pose des problèmes de report. C'est pour ça qu'existe une planification régionale pour résoudre ce genre de problèmes-là.

C'est pour ces raisons-là que le groupe Alliance centre gauche va refuser la motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Ce que je voulais dire c'est que pour les communes dont on parle aujourd'hui, ce sont des routes qui sont fréquentées pour aller d'une région à une autre. Ce sont des routes qui ont les critères pour les rendre cantonales. Ce sont des routes qui, normalement, devaient figurer dans l'inventaire cantonal; la réponse, elle est donnée. Cela veut dire que le budget du canton, normalement, devrait augmenter si on adaptait ces critères.

Ces routes-là, c'est notamment Prez-vers-Noréaz, Noréaz, Ponthaux, Grolley, Misery, Courtion, Cournillens. Ces différentes communes se sont adressées à l'Etat en demandant une décision administrative parce qu'on sait qu'elles remplissent les critères. S'il y a une décision administrative, c'est qu'on peut dire oui, elles remplissent les critères et, de manière légale, on peut demander à un juge de se prononcer et dire oui, étant donné que les critères sont remplis, on demande que ce soit classé au niveau cantonal. La réponse du Conseil d'Etat c'est de dire: non, aujourd'hui, c'est de la compétence du Conseil d'Etat. On sait que les critères sont remplis mais c'est de la compétence du Conseil d'Etat et on ne veut pas modifier un seul tronçon aujourd'hui! Il y a vingt ans que nous demandons. L'ancien ingénieur cantonal, M. Morzier, avait déjà participé à de nombreuses séances à l'époque. A chaque fois, il nous a été dit que c'est pour demain que la modification sera faite. Il y a vingt ans qu'on nous dit: «On étudie, on cherche une solution. On vous répondra dans une année favorablement». C'est la même chose dans de nombreux domaines. Vous vous rappelez que, lors d'une des dernières sessions, on a parlé d'aménagement du territoire où on a dit: «On étudie depuis vingt ans, c'est bon dans une année» et on n'a toujours pas la réponse.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut aller de l'avant avec ces différentes études. Il faut une fois concrétiser ce qu'on fait et arrêter de discuter durant vingt ans d'un problème. Il faut le régler! En acceptant cette motion-là, je pense que vous incitez aussi à régler différents problèmes et à soutenir des communes qui sont préétablies par un système de fonctionnement.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat comprend naturellement toutes les interrogations qui sont formulées ce matin dans le cadre de ce classement des routes communales. Il comprend aussi les conséquences financières que cela peut avoir pour certaines communes. M. le Député de Vaulruz a parlé tout à l'heure de la situation de la commune du Châtelard. C'est effectivement une situation lourde pour la commune tant que ce réseau est considéré communal

et non cantonal. Il y aurait naturellement d'autres exemples dans le canton.

Je dirais, avec ou sans motion, il est prévu que cette problématique soit analysée dans le cadre des travaux en cours de révision de la loi sur les routes. Au final, il y aura toujours des enjeux financiers. Veut-on imaginer un report des communes sur l'Etat ou inversement de l'Etat sur les communes? Après, quand la part de l'Etat et des communes est définie, on voit que pour répartir entre les communes, le débat tout à l'heure l'a démontré, ce n'est pas simple non plus.

Il existe tout d'abord une piste, c'est la péréquation financière intercommunale. Vous savez que ce groupe de travail est en train d'examiner ou a examiné la problématique des routes. Ce groupe de travail devra livrer ultérieurement son rapport. Le Conseil d'Etat devra établir un message pour le Grand Conseil. D'après les premières informations qui nous sont communiquées, c'est extrêmement difficile de trouver des critères pertinents, en particulier dus au fait que les statistiques des routes communales ne sont pas fiables. Les informations qui remontent des communes vers l'Etat et sur la manière de calculer les réseaux communaux, actuellement, sont déficientes.

L'autre piste, c'est d'examiner cette répartition canton-communes, respectivement réseau régional, dans le cadre de la modification de la loi sur les routes. C'est ce que le Conseil d'Etat propose de faire. Lorsque la loi sur les routes sera modifiée, il faudra, si nécessaire, encore adapter le plan sectoriel des routes pour déterminer pour chaque tronçon routier la catégorie qui lui revient.

C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à accepter cette motion, en relevant toutefois que la mise en œuvre interviendra au-delà du délai légal puisque, de toute manière, il était prévu d'analyser cette problématique dans le cadre des travaux en cours.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 49 voix contre 28. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-

BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hännischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP). *Total: 7.*

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP HES-SO, en remplacement de Markus Zosso

Bulletins distribués: 83; rentrés: 77; blancs: 12; nul: 0; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est élu *M. Roland Mesot*, à *Châtel-St-Denis*, par 61 voix.

Il y a 4 voix éparses.

Un membre du Conseil de la magistrature

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 5; nul: 1; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Raphaël Bourquin* par 87 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature

Bulletins distribués: 95; rentrés: 89; blancs: 16; nul: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu *M. Philippe Vallet* par 73 voix.

—

– La séance est levée à 11h30.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—